Établissement Public Territorial de Bassin
Syndicat Mixte de l'Argens
VAR

SYNTHÈSE

SAGE
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX

BASSIN DE L'ARGENS (83)

Septembre 2024

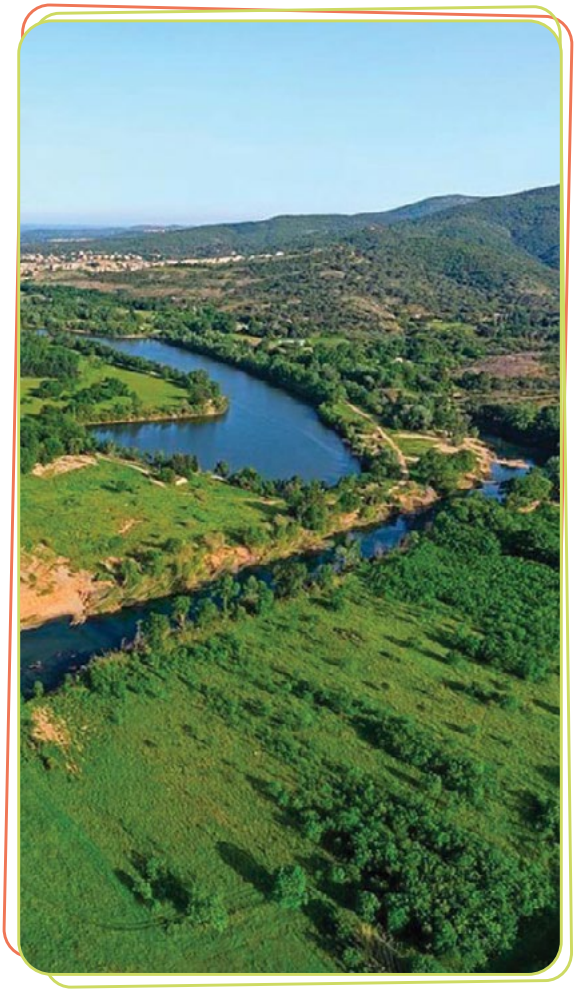

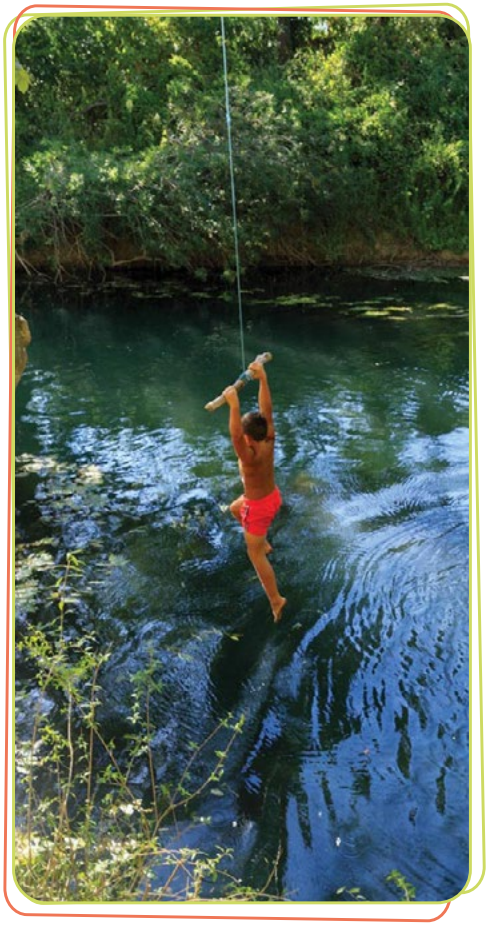

ÉDITO

En Provence, l'eau est un bien rare et l'Argens et ses différents affluents un patrimoine qui fait le charme de notre territoire. Pour préserver la ressource en eau, la nécessité d'une démarche partagée à l'échelle de l'ensemble du bassin est une évidence.

Le SAGE est un document de planification élaboré de manière collective sur un périmètre hydrographique cohérent et incluant le littoral marin. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau, afin d'aboutir à sa gestion équilibrée et durable tout en satisfaisant l'ensemble des usages.

Il doit constituer un espace de dialogue entre élus et au service des différentes intercommunalités. À ce jour, il n'existe pas de lieu de concertation permettant aux usagers, aux collectivités locales et aux services de l'État de se rencontrer et d'élaborer une stratégie collective. C'est l'objectif du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux qui permettra de redonner de la place à l'eau sur le territoire, au-delà d'informer, de concerter et de rassembler.

Le document qui vous est proposé, synthétise les enjeux propres au bassin de l'Argens et propose un périmètre d'intervention pour le SAGE en justifiant ses limites.

Je souhaite que ce document vous motive à participer à cette démarche que nous devrons construire ensemble.

Didier BRÉMOND

Président du Syndicat Mixte de l'Argens
Maire de Brignoles,
Président de l'Agglomération Provence Verte,
Premier Vice-président du Conseil Départemental du Var

Ce document est une synthèse du dossier de préfiguration qui permet l'initiation de la démarche d'élaboration d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur le bassin versant de l'Argens. Il présente sommairement les enjeux du territoire et propose un périmètre d'élaboration. Il donne aussi les premiers contours de la future Commission Locale de l'Eau (CLE), constituant l'instance délibérative du SAGE.

SOMMAIRE

Présentation du bassin versant p. 5

Milieu physique p. 6

Milieu humain p. 7

Enjeux liés à l'eau et à sa gestion sur le bassin p. 9

Des masses d'eau fragiles sur le plan qualitatif p. 10

Une forte exposition aux impacts du changement climatique p. 11

Des ressources vulnérables d'un point de vue quantitatif p. 12

La restauration de la morphologie et de la continuité écologique sur les cours d'eau p. 12

La préservation des zones humides p. 13

La préservation de la biodiversité, patrimoine naturel remarquable et sites protégés p. 14

Un territoire fortement exposé aux risques d'inondation p. 15

Des milieux côtiers du littoral de l'Argens à protéger p. 15

La concertation, pour une gestion durable et intégrée p. 16

Un grand territoire à unifier autour de la gestion de l'eau p. 17

La plus-value d'un SAGE sur le bassin versant de l'Argens p. 19

Périmètre du SAGE Argens p. 21

Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Argens p. 24

Calendrier prévisionnel p. 26

PRÉSENTATION DU BASSIN VERSANT

Milieu physique

Réseau hydrographique de l'Argens

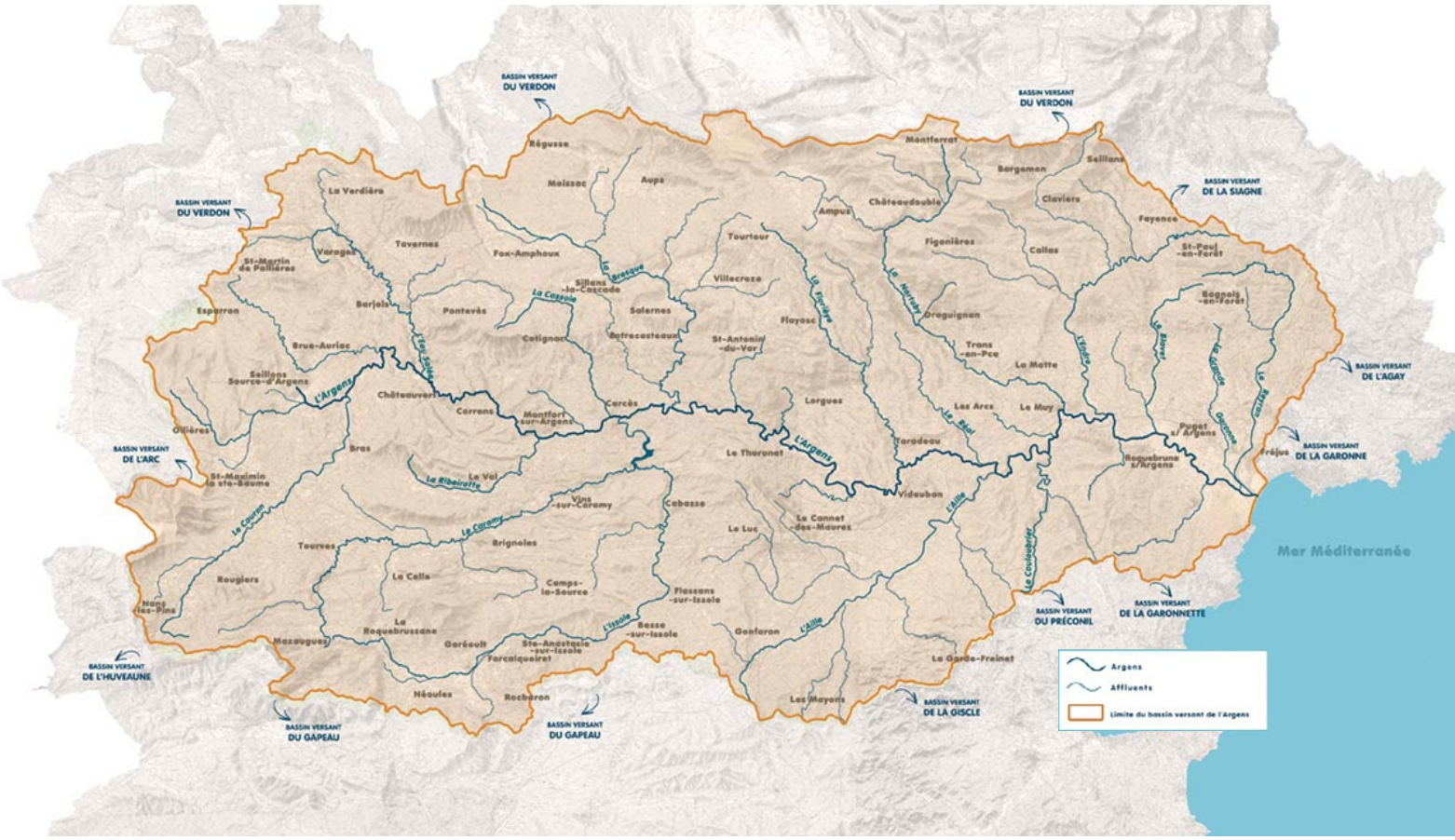

Le bassin versant du fleuve Argens couvre une surface de 2 750 km² soit près de la moitié du département du Var. Son bassin est entouré des plus grands massifs du département : massif de la Sainte-Baume ou du Mont Aurélien, Montagne de la Sainte-Victoire, pilon Saint-Clément, Grand plan de Canjuers, massif de l'Estérel et enfin, grand massif cristallin des Maures. L'Argens prend naissance à 269 m d'altitude et se jette en mer à Fréjus après avoir parcouru 114 kilomètres.

Sa faible pente et un réseau hydrographique très ramifié constituent deux de ses principales caractéristiques. Il est aussi le seul fleuve côtier méditerranéen à s'écouler d'Ouest en Est et il traverse des sites somptueux comme le Vallon Sourn ou encore l'Entour des Maures. L'Argens et la plupart de ses affluents sont des cours d'eau à régime pluvial méditerranéen, donc à très forte variabilité selon les saisons ou les années.

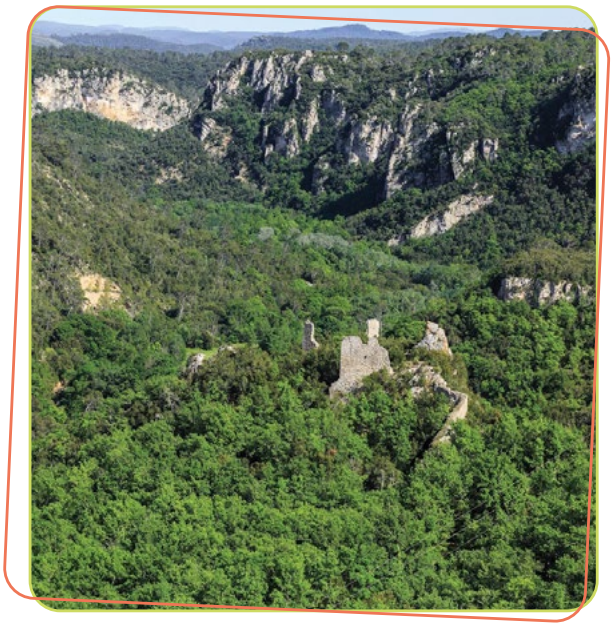

Vallon Sourn

Une autre caractéristique du bassin est liée à **sa diversité géologique,** fruit d'un long passé chaotique. Presque tous les âges y sont représentés et quelques particularités apparaissent comme la présence de roches évaporitiques qui influencent la minéralisation de certains cours d'eau. L'Histoire géologique initie surtout de profonds contrastes entre territoires, visibles au sein même des paysages traversés par le fleuve.

Enfin, le bassin de l'Argens abrite une biodiversité riche et unique dont bon nombre de **réservoirs biologiques** et plusieurs sites à portée règlementaire.

Rocher de Roquebrune

Concrétions calcaires

Milieu humain

Carte d'occupation du sol

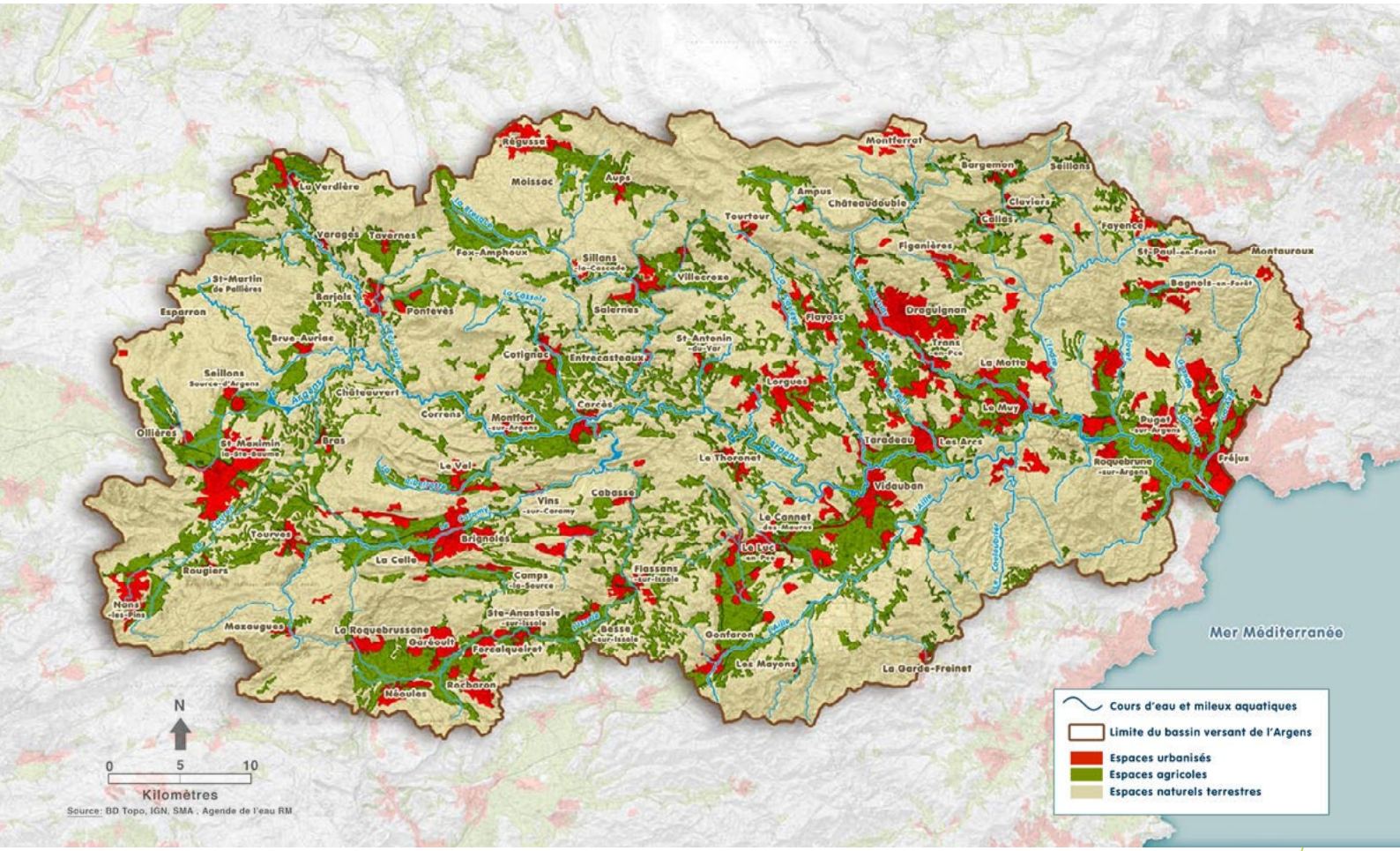

L'essentiel de la surface du bassin est occupé par des **espaces naturels (69 %)**, essentiellement boisés, et des **espaces agricoles (23 %)** qui se déploient dans les plaines. Les prairies de pâturage occupent la plus grande surface. **La véritable culture dominante est associée à la vigne** et couvre plus de 12 000 ha soit près de 4,7 % du bassin.

Les secteurs urbanisés n'occupent que **8 % du territoire** mais sont en progression. Un peu plus de 60 % des communes du bassin ont une population comprise entre 500 et 1 000 habitants. Le bassin de l'Argens accueille un peu plus de 4 varois sur 10 avec une tendance à la croissance ces dernières années, notamment en moyenne vallée.

Si la fonction résidentielle du territoire est importante, l'attrait touristique est moindre que sur le littoral. Néanmoins et comme sur l'ensemble du département, cette présence **induit une forte pression sur la ressource** lors des périodes estivales où l'eau manque souvent.

ENJEUX LIÉS À L'EAU ET À SA GESTION SUR LE BASSIN

Des masses d'eau fragiles sur le plan qualitatif

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) Rhône-Méditerranée (2022-2027) est le document fondateur de tous les plans d'action. Il définit la politique à mener pour ne pas dégrader et retrouver un bon état de toutes les eaux conformément à la **Directive Cadre sur l'Eau (DCE)** (Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000).

51 masses d'eau "cours d'eau" (unités de gestion homogènes) sont identifiées sur le bassin dont trois masses d'eau sur le cours même de l'Argens : de sa source au Caramy, du Caramy à la confluence avec la Nartuby et de la Nartuby à la mer. **Tous les cours d'eau du bassin sont en bon état chimique** sauf la Grande Garonne (Fréjus).

Presque 60 % des cours d'eau sont dans un état écologique bon à très bon mais un peu plus de 30 % sont en état moyen (16 masses d'eau). 5 sont encore dans un état médiocre : ruisseau de la Meyronne, ruisseau de Pontevès, Nartuby, Blavet et Ribeirotte.

Le bassin abrite aussi une **masse d'eau dite "plan d'eau"**, le lac de Carcès (code FRDL108), qui est en bon état écologique et chimique.

7 masses d'eau souterraines interceptent le bassin versant, toutes en **bon état chimique.** Elles sont aussi en **bon état quantitatif sauf celle des alluvions de l'Argens** (en basse vallée) qui fait l'objet d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau porté par le Syndicat de l'Eau du Var-Est.

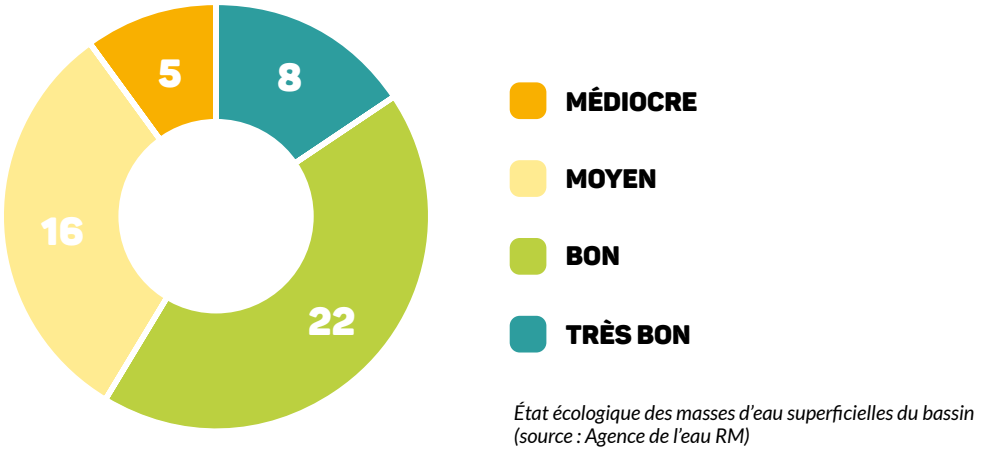

État écologique des masses d'eau superficielles du bassin (source : Agence de l'eau RM)

Enfin, l'Argens se jette dans la masse d'eau côtière Fréjus – Saint-Raphaël – Ouest Sainte-Maxime (code FRDC08c) qui est en bon état écologique et chimique. Néanmoins, le littoral peut être soumis à des pollutions par les nutriments urbains et industriels en provenance du bassin de l'Argens, ainsi qu'à la pression des activités maritimes.

Retenue de Sainte-Suzanne

Une forte exposition aux impacts du changement climatique

Le préambule de l'orientation fondamentale n°0 du SDAGE 2022-2027 rappelle les impacts prévisibles dans le domaine de l'eau : "*Les projections d'évolution climatique pour le bassin Rhône-Méditerranée montrent des signes très nets qui annoncent un* ***climat plus sec****, avec des ressources en eau moins abondantes et plus variables. Des sécheresses plus intenses, plus longues et plus fréquentes sont attendues sur le bassin. […] Il est ainsi attendu que le changement climatique augmente les tensions sur les ressources. […]*"

La gestion quantitative de la ressource pour un retour à l'équilibre est l'une des conditions d'atteinte du bon état des eaux imposée par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et constitue ainsi l'un des objectifs prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027 (orientation fondamentale n°7). **La gestion durable de la ressource doit permettre de garantir l'ensemble des usages et fonctions pour l'homme et les milieux, actuels et futurs.**

Le bassin versant de l'Argens a connu, entre 2021 et 2023, une sécheresse exceptionnelle qui a marqué les esprits par son intensité et sa durée. Ces évènements risquent de se répéter voire s'amplifier et nous montrent à quel point nous pouvons être vulnérables. Ce fort déficit amène à des **tensions ressenties** d'abord d'un point de vue de l'approvisionnement en eau potable puis par la succession des arrêtés de restrictions, y compris en période hivernale.

Historique des arrêtés dit sécheresse sur le bassin versant de l'Argens entre 2005 et 2022

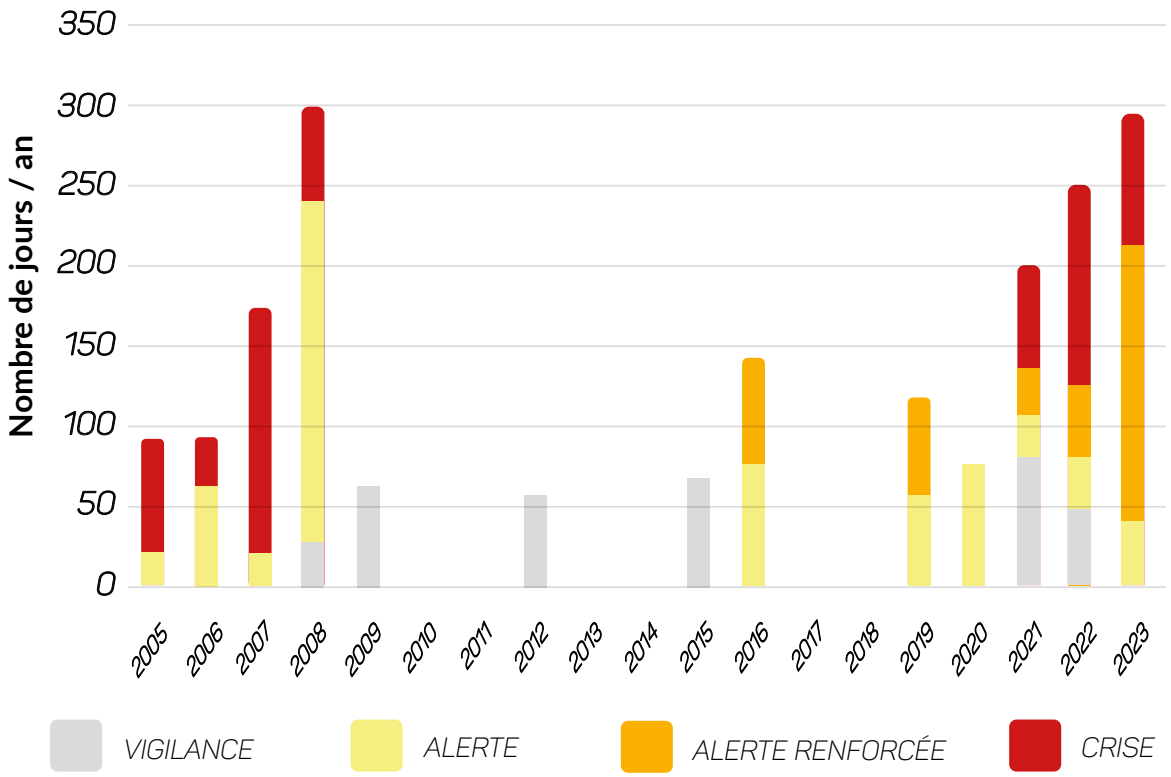

Des ressources vulnérables d'un point de vue quantitatif

Le bassin de l'Argens est un bassin méditerranéen où les usages de l'eau sont croissants (développement démographique, tourisme estival, usages agricoles avec la vigne et le maraîchage notamment). La pression des prélèvements en eau et les épisodes de sécheresse chroniques fragilisent les milieux aquatiques superficiels et souterrains.

Dans le cadre de l'étude dite volume prélevable (2013) portée par l'Agence de l'Eau, il a été conclu que la ressource globale naturelle était suffisante à l'échelle du bassin mais **la répartition de la ressource et des usages était inégale.** Ainsi, **trois sous-bassins versants ont été identifiés comme déficitaires** sur certaines périodes de l'année (Bresque, Caramy-Issole, Haut-Argens) ainsi que la nappe alluviale de la basse vallée de l'Argens.

L'Argens en assec

Ils ont été classés en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) par arrêté préfectoral du 15 janvier 2015. Pour rappel, ce classement réglementaire constitue un signal fort de reconnaissance du déséquilibre chronique entre la ressource et les prélèvements en eau.

Pour y répondre, des Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau ont été mis en œuvre et préconisent des efforts de réduction des prélèvements.

La restauration de la morphologie et de la continuité écologique sur les cours d'eau

Un bon fonctionnement morphologique est une condition nécessaire à l'atteinte du bon état écologique. Les altérations physiques résultent en partie de modifications et d'aménagements existants auxquelles s'ajoutent de nouvelles évolutions dans l'aménagement du territoire, notamment la croissance des zones urbanisées.

21 cours d'eau du bassin versant ont été classés selon deux listes, au titre 1 de l'Article L.214-17 du Code de l'Environnement, en vue d'y restaurer la continuité écologique et sédimentaire. Les espèces cibles pour la restauration de la continuité écologique sont l'anguille européenne (concernée par le Plan de gestion des poissons migrateurs 2022-2027), l'alose feinte de Méditerranée et la lamproie marine.

Le Référentiel Obstacle aux Ecoulements (ROE, Office Français de la Biodiversité) recense 240 ouvrages sur le bassin versant de l'Argens dont 10 ouvrages dits prioritaires et 4 à enjeux pour les grands migrateurs. Le travail a déjà commencé puisque à peu près la moitié des ouvrages prioritaires sont traités ou vont prochainement l'être.

Équipement du seuil du Verteil en 2022

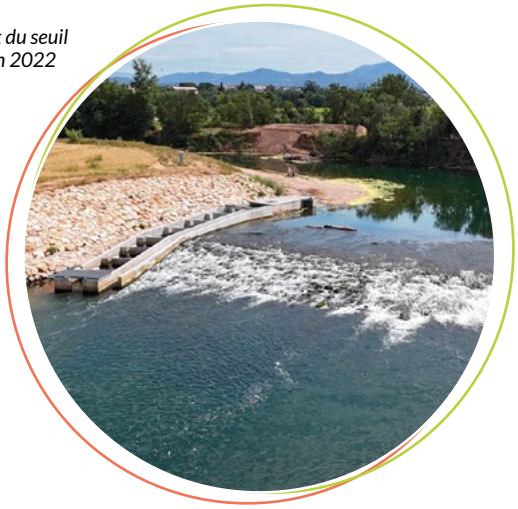

La préservation des zones humides

Les zones humides ont un intérêt écologique majeur et contribuent à la régulation des cycles hydrologiques en stockant l'eau quand elle est en excès et en la relarguant en période sèche. Sur le bassin de la Nartuby, ce stockage couvre 45 % des volumes prélevés sur le bassin. Pourtant, leur surface régresse chaque année.

Socio-économique

Elles sont le support de nombreux usages : agriculture, chasse, pêche

Régulation des crues et des étiages

Elles stockent l'eau lors de fortes pluies et la restituent en été lors des périodes de sécheresse

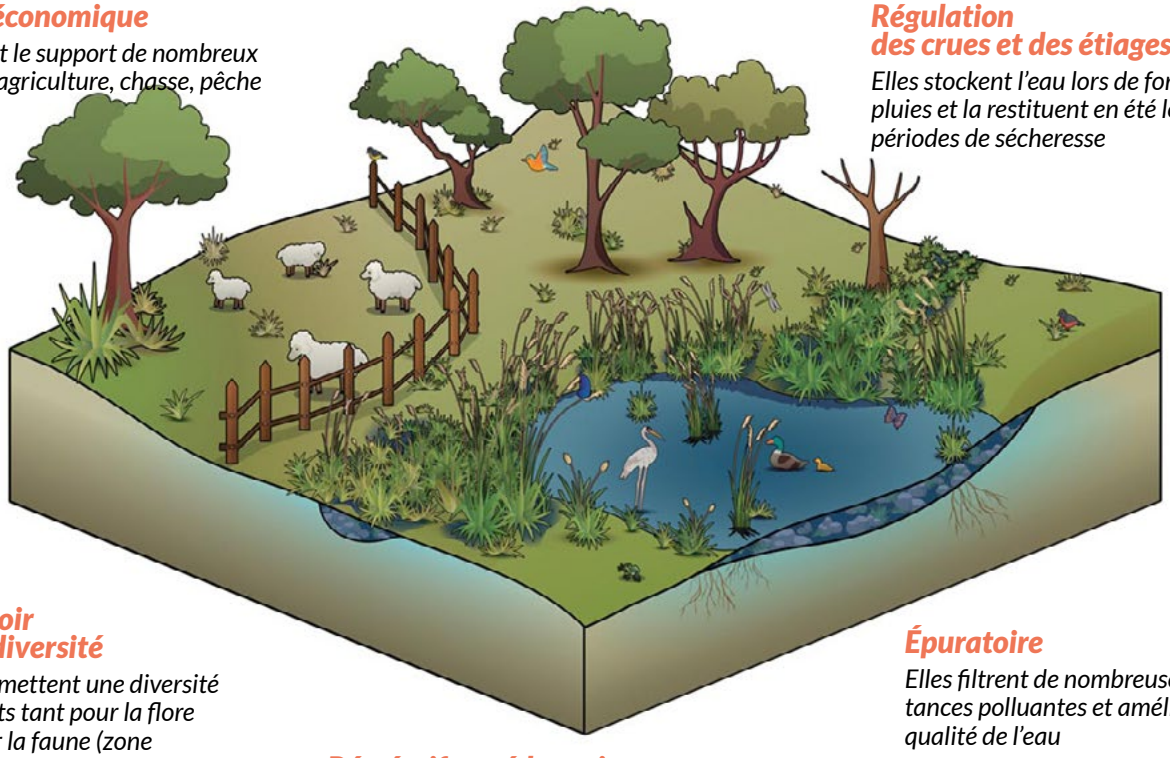

Réservoir de biodiversité

Elles permettent une diversité d'habitats tant pour la flore que pour la faune (zone d'alimentation, de refuge et de reproduction)

Épuratoire

Elles filtrent de nombreuses substances polluantes et améliorent la qualité de l'eau

Récréatif et pédagogique

Elles permettent d'observer une biodiversité spécifique aux zones humides

L'inventaire des zones humides du département du Var, réalisé en 2016, en recense **plus de 300 sur le bassin,** couvrant une surface d'environ 7 215 ha (2,6 % de la surface du bassin).

Les plus emblématiques sont les étangs de Villepey, situés à l'embouchure de l'Argens et classés en site RAMSAR. D'une surface de 255 ha, le site comprend des milieux naturels diversifiés (lagune, boisement, roselière…) parfois créés ou remaniés par les activités humaines (anciennes gravières, secteurs cultivés et pâturés…). Ils abritent une faune et une flore exceptionnelle et constituent **l'une des rares lagunes littorales méditerranéenne encore à peu près préservée.**

Étangs de Villepey

La grande variété des zones humides du bassin contribue significativement à la biodiversité régionale. Leur préservation est donc un **enjeu essentiel** d'autant qu'elles assurent des fonctions associées aux cours d'eau et concourent à la réduction du risque inondation.

En outre, **890 zones d'expansion de crue (ZEC)** ont été identifiées sur le bassin de l'Argens. La capacité de rétention individuelle de chaque ZEC reste moyenne à faible (souvent autour de 5 %), hormis sur le Blavet pour lequel la ZEC permet une réduction significative des débits de pointe des crues fréquentes (jusqu'à 30 %). Leur effet cumulé permet un ralentissement dynamique des crues, leur préservation doit donc être globale.

Les ripisylves se distinguent par leur maturité et leur bon état de conservation, surtout dans la partie amont du bassin. Elles constituent un cordon forestier plus ou moins continu, parmi les seules

Ripisylve de l'Argens à Roquebrune-sur-Argens

associations végétales à feuilles caduques de Basse Provence. Les ripisylves jouent des rôles multiples et **constituent un des plus importants facteurs d'adaptation aux changements climatiques** pour l'ombrage qu'elles procurent aux cours d'eau. Elles peuvent néanmoins subir de nombreuses pressions comme le défrichement, la pression de l'urbanisation ou l'impact des espèces invasives.

La préservation de la biodiversité, patrimoine naturel remarquable et sites protégés

Les SAGE agissant à l'échelle des bassins versants, leurs champs d'actions s'élargissent au-delà du réseau hydrographique et des lits majeurs, et influencent positivement la biodiversité terrestre tout en gardant un lien avec les collectivités, les particuliers ou les acteurs agricoles.

Les acteurs de la biodiversité (parcs naturels régionaux et parcs nationaux, conservatoires d'espaces naturels, opérateurs Natura 2000...) travaillent aussi avec les acteurs de l'eau pour garantir le maintien ou la reconquête durable du bon état des eaux et l'associer à une bonne fonctionnalité des habitats.

De par sa situation à un carrefour biogéographique, sa façade maritime, sa diversité géologique et la variété de ses altitudes, **le Var se trouve être un des premiers départements métropolitains sur le plan de la biodiversité.**

De nombreux sites sont d'un intérêt patrimonial fort et sont, à ce titre, protégés.

Écrevisse à pattes blanches

Un territoire fortement exposé aux risques d'inondation

L'Argens est un bassin très exposé au risque d'inondation. En particulier, le risque par débordement des cours d'eau est très fort sur l'aval du bassin versant (Nartuby et basse vallée de l'Argens), mais aussi par ruissellement ou par submersion marine sur les côtes basses de l'estuaire.

Le rétablissement de la morphologie naturelle des cours d'eau ainsi que la préservation des milieux naturels, le recours aux solutions fondées sur le bon fonctionnement des milieux aquatiques et notamment des zones humides, revêt à cet égard une importance cruciale dans la gestion des inondations de tous types. Le SAGE intervient ainsi de manière complémentaire aux outils relatifs au risque inondation. Il aborde en particulier la gestion de l'aléa en améliorant le fonctionnement des milieux aquatiques.

Inondation en basse vallée de l'Argens en 2019

Le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations a pour périmètre le bassin versant de l'Argens et les Côtiers de l'Estérel. Il concerne les 74 communes des EPCI qui adhérent au Syndicat Mixte de l'Argens et la commune de Saint-Raphaël. La convention cadre concerne la période 2016-2025.

Des milieux côtiers du littoral de l'Argens à protéger

La plaine alluviale de la basse vallée de l'Argens est une mosaïque de **zones humides unique et remarquable** par sa grande diversité de milieux : roselières, vasières, lagunes, marais d'eau saumâtre, milieux dunaires, forêts de rive, pelouses, pinèdes et écosystèmes marins. Il s'agit de l'estuaire le plus étendu du département du Var, couvert en partie par la zone Natura 2000 "Embouchure de l'Argens". C'est aussi une **zone vulnérable par sa fréquentation estivale et par la concentration des flux du bassin.** Elle peut être menacée :

- par la **dégradation de la qualité** des masses d'eau côtières, par excès d'apports en nutriments urbains et/ou industriels. Ces rejets peuvent aussi altérer la qualité des eaux de baignade.
- par le **mouillage des bateaux de plaisance** qui impacte les herbiers de posidonies.
- par le **recul du trait de côte et l'élévation globale du niveau marin.**
- par **l'artificialisation du trait de côte** : 19 % du littoral PACA et 14 % du littoral varois sont considérés comme artificialisés (Cerema, 2017).

Littoral de Fréjus à Saint-Aygulf et étangs de Villepey

LA CONCERTATION, POUR UNE GESTION DURABLE ET INTÉGRÉE

Un grand territoire à unifier autour de la gestion de l'eau

La phase d'émergence du SAGE a été l'occasion de mener un programme d'information, de communication et de concertation sur toute l'étendue du bassin versant et au cours des années 2022 à 2024.

Un tel territoire, traumatisé par des inondations dévastatrices et structuré en urgence pour répondre aux besoins de protection des populations, **demande, plus qu'ailleurs, de trouver de l'espace pour apprendre à se connaître, se faire confiance et se projeter vers l'avenir.**

La démarche s'est basée sur une phase d'écoute des acteurs, de libre parole sur les problématiques et besoins de terrain, à la fois auprès des élus mais également des partenaires, socio-professionnels et associations. Le SAGE émerge ainsi comme un outil pertinent pour répondre aux enjeux actuels de ce grand territoire.

Il ressort des entretiens que l'Argens est un **grand territoire encore non unifié concernant la gestion de l'eau.** Source de problématiques variées, l'Argens semble être, sur certains territoires, un facteur de risque pour les élus du fait de l'ampleur des phénomènes et de leurs caractères imprévisibles.

Les élus portent cependant un regard spécifique et souvent commun sur les grands enjeux, partageant plusieurs problématiques, certaines transversales à l'ensemble du bassin, d'autres spécifiques à un territoire.

Commission territoriale Argens amont

Ce faisant, l'antagonisme amont/aval est toujours présent : qui a bénéficié de financements, qui a financé, qui concentre l'attention, les travaux… Une stratégie est en cours pour finaliser le programme PAPI (2016–2025) et pour clore symboliquement le chapitre des inondations de 2010. Créer des occasions de mieux se connaître et comprendre les problématiques variées du territoire est un des objectifs du PAPI en cours.

L'ensemble du bassin versant est de plus en plus concerné par des sécheresses récurrentes. L'année 2022 a été particulièrement touchée par le manque d'eau et laisse apparaître une nouvelle préoccupation pour les élus qui est d'ailleurs fortement apparue dans les ateliers réalisés au printemps 2024.

La question de la quantité de la ressource est influencée par une représentation historique d'abondance en eau en Provence calcaire ou dans les Préalpes. Plusieurs communes ont été en tension pour la distribution d'eau potable ou ont dû faire appel à une solidarité entre communes ou intercommunalités. Une prise de conscience a émergé sur la nécessité d'intégrer ces enjeux à une échelle plus large, inter-bassins, régionale voire méditerranéenne.

Le constat de la surfréquentation touristique est aussi largement partagé, influant comme détaillé précédemment, sur la consommation d'eau, le traitement des effluents et les sites remarquables du bassin versant.

Activités de loisirs en bord de mer

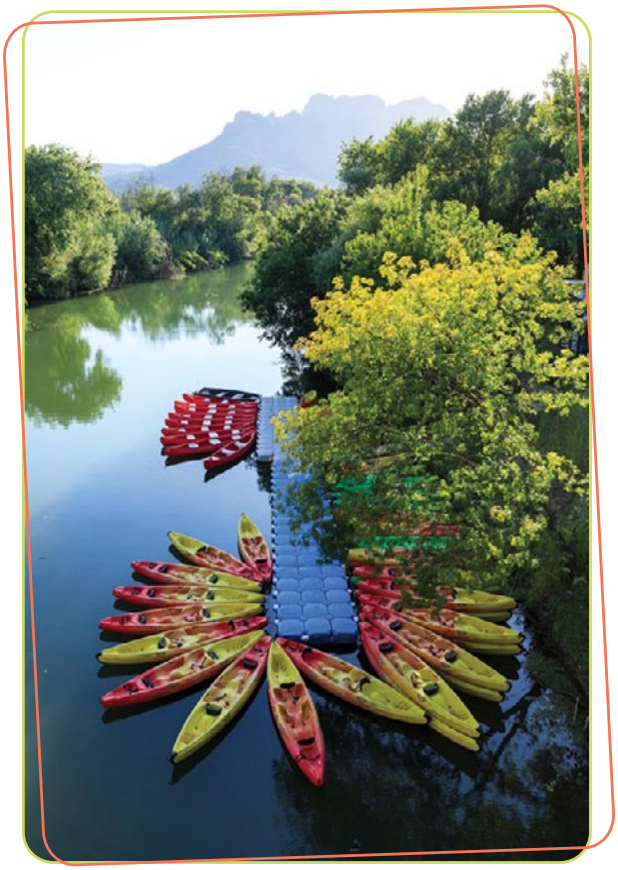

Activités de loisirs en rivière

LA PLUS-VALUE D'UN SAGE SUR LE BASSIN VERSANT DE L'ARGENS

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) a été créé par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 3 janvier 1992 et constitue une déclinaison locale du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). Le bassin versant de l'Argens fait partie des territoires pour lesquels la mise en place d'un SAGE est nécessaire à l'atteinte du bon état des eaux conformément à l'Article L. 212-1 du Code de l'Environnement (disposition 4-05 du SDAGE).

Le SAGE vise à une **gestion équilibrée et durable de la ressource en eau** tout en satisfaisant tous les usages. Il vise à **préserver les milieux aquatiques et sa biodiversité.** Il permet aussi l'expression d'une politique locale de l'eau définie collectivement au sein d'une commission, la **Commission Locale de l'Eau (CLE).**

Approuvé par arrêté préfectoral, le SAGE doit être conforme ou compatible avec les documents de valeur supérieure (Directive Cadre sur l'Eau, Code de l'Environnement, Décret, SDAGE) et constitue la référence pour ceux de rang inférieur (PLUi, PLU, PAPI, PPRI, schéma des carrières, autorisation IOTA ou ICPE). Le SAGE, tout comme le SDAGE, constitue un **instrument prévisionnel non décisionnel ayant vocation à encadrer les décisions ultérieures prises dans le domaine de l'eau.** Il s'agit de procédés visant à la fois, la rationalisation des engagements administratifs et la coordination des différentes interventions.

Le SAGE entretient deux types de relations avec les normes inférieures :

- La portée juridique du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable relève de la compatibilité ;
- La portée juridique du règlement relève de la conformité.

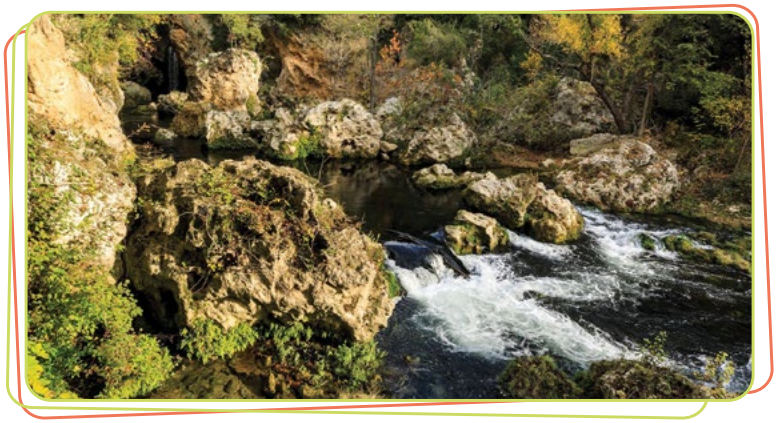

Site d'Entraigues

Embouchure de l'Argens

Cascade de Sillans

PÉRIMÈTRE DU SAGE ARGENS

Cinq SAGE entourent déjà le bassin de l'Argens : Verdon, Durance, Arc Provençal, Gapeau et Siagne. Un travail a été produit sur 10 zones de superposition ou zones orphelines identifiées, dont de nombreuses zones dites endoréiques (sans axe d'écoulement visible en surface).

Le SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027 prévoit, dans sa **disposition 4-06**, la nécessité d'intégrer un volet littoral dans les SAGE côtiers. Par ailleurs, le **Décret du 4 octobre 2018** sur les SDAGE et les SAGE prévoit que la Commission Locale de l'Eau consulte les Conseils Maritimes de Façade sur les projets de SAGE côtiers. L'extension en mer est donc prévue et prendra en compte **toute la cellule hydrosédimentaire influencée par l'Argens.** Elle s'appuie aussi sur un avis concerté de l'État (DREAL PACA, Agence de l'Eau, Préfecture Maritime, DDTM83, OFB, DIRM Méditerranée) datant de juin 2019.

Le périmètre intègrera toute la masse d'eau côtière **FRDC08c Fréjus - Saint-Raphaël - Ouest Sainte-Maxime,** qui est l'exutoire de l'Argens, et une partie des masses d'eau **FRDC08d Saint-Raphaël - Pointe de la Galère** jusqu'à la pointe Notre-Dame à l'ouest (limite communale de Saint-Raphaël) et **FRDC08a Cap Camarat - Ouest Fréjus** jusqu'à la pointe des Issambres.

Proposition de périmètre du SAGE Argens

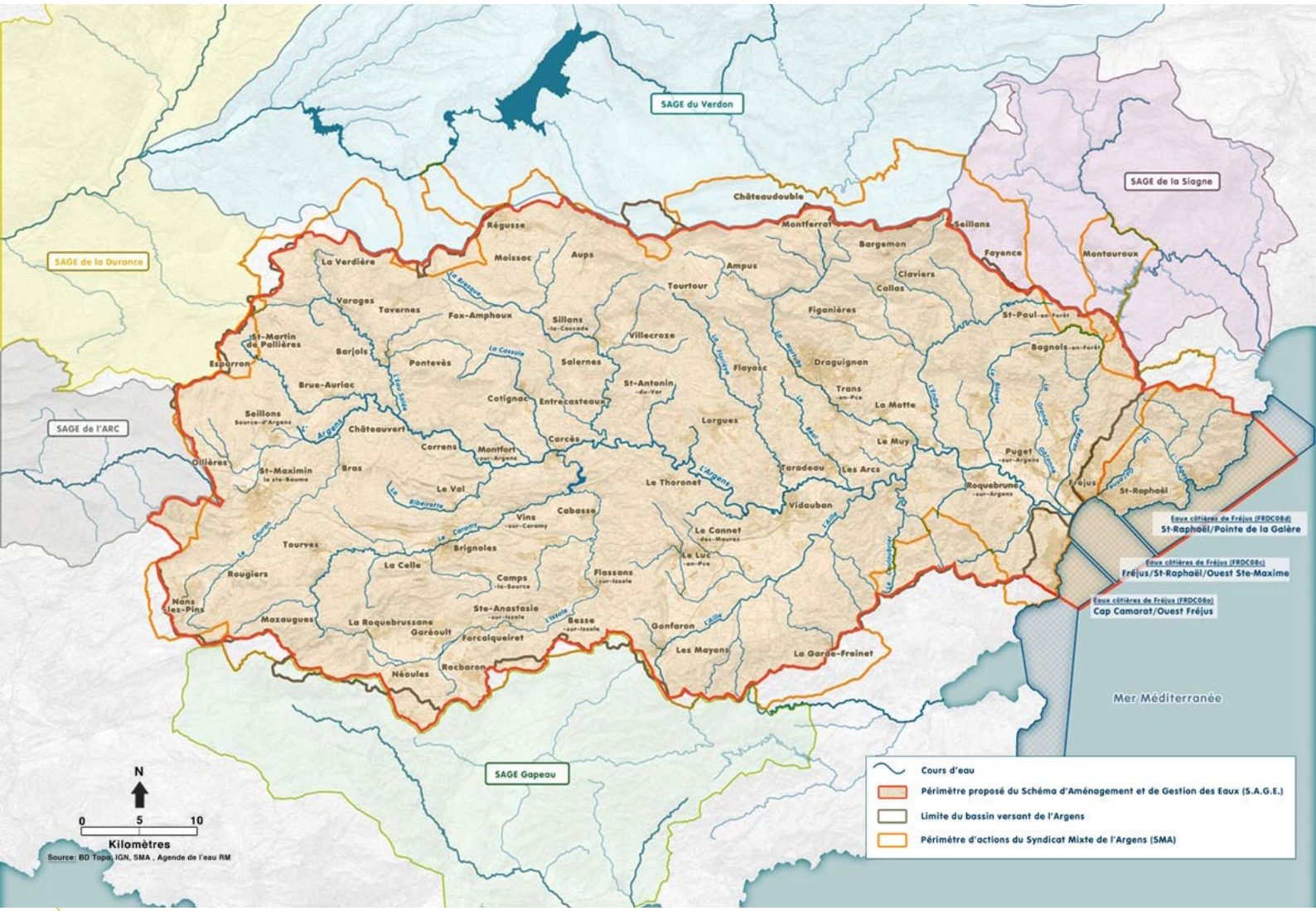

Un nombre important de petits cours d'eau hors bassin versant de l'Argens se jettent directement dans les masses d'eau côtières pré-identifiées (08a, 08c, 08d). La reconquête et la préservation de leur qualité dépendent de la qualité de l'Argens mais aussi de celle de ces cours d'eau côtiers. C'est pour cette raison que **le périmètre proposé intègre les bassins de La Garonne et de l'Agay.**

Les étangs de Villepey et ses tributaires entretiennent des liens fonctionnels étroits avec l'Argens, mais aussi avec la masse d'eau des alluvions de l'Argens. **Il serait nécessaire de les intégrer au périmètre.** Au final, le périmètre proposé, situé intégralement dans le Département du Var, couvre 2 850 km^2 répartis sur 8 intercommunalités et 86 communes.

Il comprend les masses d'eau suivantes :

- L'intégralité des 51 masses d'eau cours d'eau du bassin versant de l'Argens ;
- Les masses d'eau cours d'eau la Garonne et l'Agay du littoral de Fréjus ;
- La masse d'eau plan d'eau de Carcès, inclue dans le bassin versant de l'Argens ;
- La masse d'eau souterraine "Alluvions de l'Argens" ;
- La masse d'eau côtière Fréjus – Saint-Raphaël – Ouest Sainte-Maxime, qui correspond à l'embouchure du fleuve Argens ;
- Une partie des deux masses d'eau côtières incluses dans la cellule hydrosédimentaire du Golfe de Fréjus.

COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SAGE ARGENS

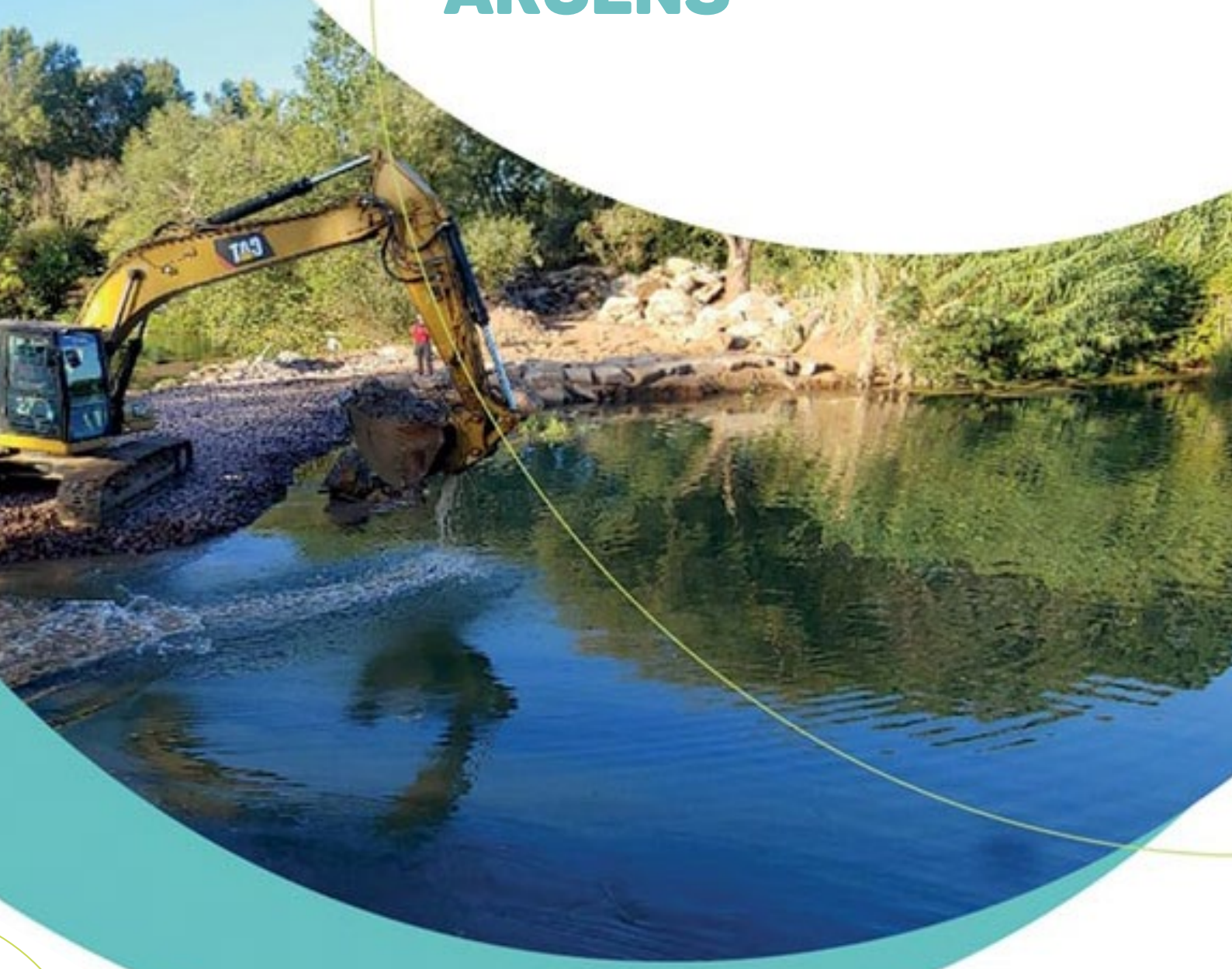

La CLE (Commission Locale de l'Eau) élaborera un projet de SAGE comprenant le programme d'actions à mener (PAGD) ainsi que le règlement. Elle organise et valide les étapes, arbitre les conflits éventuels, assure le suivi et la mise en œuvre du SAGE. Son rôle est donc primordial dans la dynamique de l'outil et dans ses orientations.

La CLE est composée de membres issus de **trois collèges** dont les proportions respectives doivent respecter certaines exigences, comme précisé dans l'Article R212-30 du Code de l'Environnement :

- **Les collectivités,** groupements et établissements publics locaux, représentent au moins 50 % des membres de la CLE ;
- **L'État et ses établissements publics,** représentent au moins 25 % des membres de la CLE ;
- **Les usagers,** propriétaires fonciers, organisations professionnelles, associations concernées, représentent au moins 25 % des membres de la CLE.

Sa composition est arrêtée par le Préfet du département ou le Préfet responsable de la procédure d'élaboration, de modification ou de révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (Article R212-29 du Code de l'Environnement).

Le **président de la CLE** est élu dans le collège des collectivités par les membres de son collège, lors de la première réunion de CLE puis tous les 6 ans.

Le **Syndicat Mixte de l'Argens,** qui est un Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) reconnu depuis 2019, pourra constituer la structure porteuse du SAGE. De par ses statuts, le SMA exerce déjà les missions d'animation et de concertation dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques et son territoire d'intervention couvre une grande partie du périmètre proposé pour le SAGE.

La CLE pourra s'appuyer sur les commissions territoriales du SMA d'ores et déjà actives (7 en tout). Compte tenu des enjeux du SAGE, une commission territoriale "Mer et Littoral" pourra également être constituée.

Canal de Néoules

Calendrier prévisionnel

2024	Fin 2025	Décembre 2030	
Émergence	**Instruction**	**Élaboration**	**Mise en œuvre**
• Volonté locale de lancer un SAGE • Rédaction d'un dossier préliminaire relatif au SAGE • Réflexion sur la composition de la CLE	• Arrêté préfectoral de délimitation du périmètre du SAGE • Constitution de la CLE • Arrêté de création de la CLE signé	• Rédaction des documents du SAGE • Rédaction du PAGD et des règles • Validation des documents par la CLE (délibération)	• Arrêté d'approbation du SAGE • Mise en œuvre

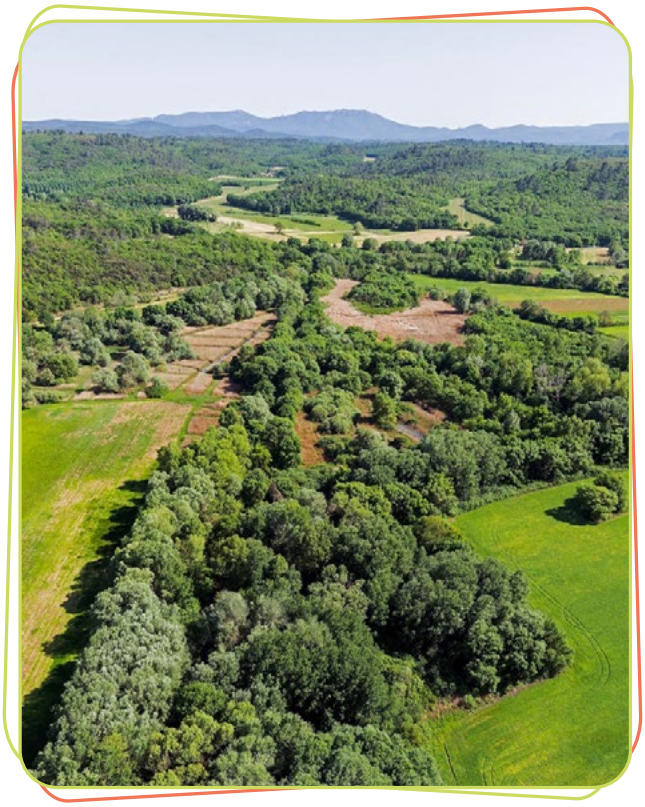

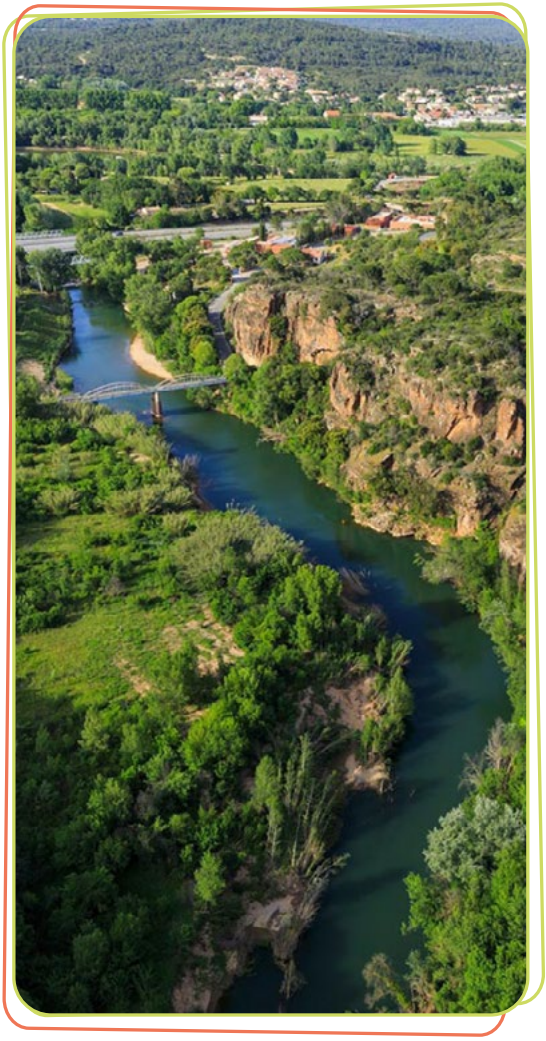

Le SMA, un acteur public au service des populations et des milieux aquatiques.

2014 CRÉATION DU SMA

2 750 KM² BASSIN VERSANT

74 COMMUNES

330 000 HABITANTS

PRÈS DE
600 KM DE COURS D'EAU

Groupement L'agence Mars – Maison régionale de l'eau © SMA/C. Moirenc

Établissement Public Territorial de Bassin
Syndicat Mixte de l'Argens
VAR

Siège du SMA
Place des Moulins - Rue de la Calade
83720 Trans-en-Provence
Tél. : 09 72 45 24 91

Antenne de Brignoles
ZAC Nicopolis - rue des Genévriers
83170 Brignoles
Tél. : 04 85 91 98 47

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence de l'eau
RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

contact@syndicatargens.fr
www.syndicatargens.fr